

Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 29 novembre 2022 de M^{mes} et MM. Vincent Milliard, Matthias Erhardt, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Delphine Wuest, Anna Barseghian, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini, Ana Maria Barciela Villar, Oriana Brücker, Brigitte Studer, Pierre-Yves Bosshard, Théo Keel, Olivia Bessat-Gardet, Timothée Fontolliet, Christel Saura et Maryelle Budry: «Objectiver les modes de transport utilisés par les clients et clientes des commerces situés en ville de Genève».

30 août 2023

A. Rapport de majorité de M. Luc Zimmermann.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 29 novembre 2022. La commission l'a étudié lors de la séance du 2 mai 2023, sous la présidence de M. Denis Ruysschaert, et lors de la séance du 22 août 2023, sous la présidence de M. Christian Steiner. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- qu'en ville de Genève, en 2015, près de 55% des déplacements pour le motif «achats» étaient effectués à pied (et plus de 80% en mobilité douce) pour un peu plus de 15% en transports individuels motorisés¹;
- qu'à chaque projet d'aménagement visant à piétonniser les rues en ville de Genève, une partie des commerçants et commerçantes s'inquiètent des effets sur leur chiffre d'affaires;
- que les aménagements provisoires de la rue de Montchoisy (fermée à la circulation durant l'été 2022) ont fait apparaître des divergences entre les aspirations des habitants et des habitantes, d'un côté, et les préoccupations des commerçants, de l'autre;
- que d'importantes réflexions sont en cours pour optimiser le nombre de places de stationnement en Ville de Genève, au bénéfice des habitants et habitantes et des commerçants et commerçantes;

¹ République et canton de Genève, «La mobilité des habitants du canton de Genève: Résultats du microrecensement mobilité et transports (MRMT 2000 à 2015)», mai 2019

- que le débat sur les moyens de transport utilisés par les clients et les clientes des commerces en ville de Genève n'est souvent pas objectivé et repose, en partie, sur des présupposés;
- qu'une étude permettrait d'obtenir des chiffres concrets sur les modes de transport utilisés par les clients et clientes des commerces situés sur le territoire de la ville;
- que cette étude pourrait être réalisée en impliquant les commerçants et commerçantes qui font pleinement partie de la vie genevoise;
- que cette étude permettrait de mieux cerner les effets d'un éventuel réaménagement des rues sur le chiffre d'affaires des commerces (en fonction de la localisation et du type de commerce);
- que cette étude pourrait contribuer à l'action du nouveau délégué à l'économie,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 40 000 francs destiné à la réalisation d'une étude sur les modes de transport utilisés par les clients et les clientes des commerces de la ville de Genève.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par des nouveaux produits dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2023 sous le chapitre 31 du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Séance du 2 mai 2023

Audition de M. Vincent Milliard, auteur du projet de délibération

M. Milliard déclare que ce projet de délibération est une réponse à la question de la mobilité liée aux achats en ville de Genève, l'idée étant d'objectiver les chiffres à travers une étude sur les moyens de transport des personnes qui viennent consommer en ville de Genève dans les commerces. Il rappelle que

ces derniers sont en concurrence avec les achats en ligne et les grands centres commerciaux situés en périphérie. Il pense qu'il est nécessaire de savoir pourquoi les gens viennent encore consommer en ville de Genève et si ce sont les places de parc ou les petits commerces qui les attirent. Il estime que le montant de 40 000 francs est suffisant pour mener à bien cette étude auprès des commerces et des clients afin de savoir si ces derniers viennent en voiture, à pied ou à vélo.

Il explique avoir parlé avec un bureau d'étude qui mène un travail similaire pour la Ville de Lausanne. Il rappelle que ce projet s'inscrit en outre dans le cadre de la nomination du nouveau délégué à l'économie, puisqu'un tel rapport pourrait lui donner des orientations. Il ne croit pas que ce projet de délibération soit très compliqué.

Questions des commissaires

Une commissaire déclare qu'une telle étude n'a jamais été réalisée, ni par la Ville, ni par le Canton, ni par les communes.

M. Milliard répond qu'il y a des chiffres qui sont tirés de l'étude sur la mobilité des habitants de Genève qui se fait tous les quatre ans, mais il remarque que ce sont des chiffres globaux qui devraient être affinés pour la Ville de Genève et en fonction des commerces. Il ajoute qu'une étude semble avoir été faite pour Carouge mais il n'a pas les résultats de cette analyse.

Un commissaire demande comment l'étude menée à Lausanne est réalisée.

M. Milliard répond ne pas être en mesure de fournir la méthodologie exacte. Il sait qu'un questionnaire a été distribué aux commerçants ainsi qu'auprès d'un échantillon de clients. Et il mentionne que les résultats ont été croisés avec une analyse sur les besoins. Il remarque qu'il y a donc des modèles existants qui permettent d'objectiver la réalité et de s'affranchir des a priori.

Le commissaire mentionne que tout dépend si cette étude est menée dans une zone piétonne ou pas.

M. Milliard acquiesce et remarque que cet aspect est pris en compte.

Une commissaire demande s'il y a déjà des résultats pour Lausanne ou d'autres villes.

M. Milliard répond par la négative. Il pense que c'est un travail de fond qui est en cours. Il rappelle que les débats à Lausanne sur la mobilité sont exactement les mêmes qu'à Genève.

Une commissaire demande comment le montant proposé a été évalué.

M. Milliard répond avoir travaillé dans un bureau d'étude et avoir donc une idée du *benchmark*. Il ajoute avoir également contacté un bureau d'étude afin d'avoir une idée des montants qui oscillent entre 30 000 et 70 000 francs selon le degré de précision souhaité.

La commissaire demande s'il serait possible de financer cette étude par les milieux économiques qui doivent être inévitablement intéressés par une telle analyse.

M. Milliard répond que ces résultats pourraient en effet les intéresser. Il ajoute que c'est également aux collectivités publiques de se positionner en se reposant sur des chiffres objectifs. Il mentionne que rien n'empêche les faïtières de l'économie de participer à ce projet.

La commissaire demande si des contacts ont été pris.

M. Milliard répond par la négative. Il répète que le délégué à l'économie pourrait, quoi qu'il en soit, être intéressé par une telle étude.

Une commissaire demande comment cette étude serait menée et si des sondages seraient réalisés.

M. Milliard acquiesce. Il pense qu'une partie du montant devrait être dédié à la réalisation de la méthodologie.

La commissaire déclare qu'il serait possible de se référer à Lausanne ou à Carouge pour avoir une idée des coûts.

M. Milliard répond que cela dépend des périmètres pris en compte.

Une commissaire remarque que ces études existent de manière plus large en France. Elle se demande pourquoi se limiter à un seul questionnaire et pourquoi ne pas multiplier les paramètres. Elle rappelle qu'il y a des déplacements professionnels, pour la jeunesse, pour le sport ou le divertissement et elle se demande s'il ne serait pas judicieux d'élargir le spectre.

M. Milliard répond que le Canton a des chiffres spécifiques sur la mobilité avec une définition de la nature des déplacements. Mais il pense qu'il est nécessaire d'affiner ces chiffres notamment à l'égard des déplacements liés aux achats.

La commissaire se demande ce qu'il entend par «achats», car une place de cinéma s'achète aussi.

M. Milliard répond que l'idée est de se concentrer sur les commerçants de détail.

Un commissaire demande si les cafés-restaurants seraient compris dans cette étude.

M. Milliard acquiesce. Il ajoute qu'un cinéma rentrerait dans la mobilité de loisir.

Une commissaire déclare qu'il faut bien délimiter le périmètre de l'étude.

M. Milliard rappelle le débat sur la rue de Montchoisy dont les commerçants se sentent menacés, et il pense qu'objectiver les chiffres permettrait d'apaiser les craintes. Il ajoute que cela permettrait également à la Ville d'envisager des projets de réaménagement.

Une commissaire demande si une telle étude prendrait en compte les places situées à proximité des commerces.

M. Milliard répond que l'idée est de savoir quelle mobilité est favorable pour les commerces. Il imagine que cette étude devrait permettre de donner des pistes et des perspectives.

La commissaire évoque l'exemple du quai des Bergues dont les commerçants se sont rendu compte que les places qui étaient devant leur arcade bouchaient leurs vitrines alors que les utilisateurs n'étaient pas des clients. Elle se demande si un tel aspect pourrait être contenu dans l'étude.

M. Milliard répond que cet aspect risque d'être compliqué à intégrer. Il ne croit pas, cela étant, qu'il faille s'attarder sur un cas spécifique.

La commissaire remarque que l'idée est de savoir comment les clients se rendent en ville en fin de compte.

M. Milliard acquiesce.

Un commissaire demande s'il a reçu la lettre de l'association O vivre ensemble, qui indique que de nombreux habitants se sont opposés aux tests réalisés à la rue de Montchoisy.

M. Milliard acquiesce.

Le commissaire observe que deux commerçants étaient opposés à ces aménagements pour des questions de livraison.

M. Milliard répond que cela dépend des commerces et que les cafés-restaurants auraient tout à gagner à une piétonnisation.

Le commissaire répond que ce n'est pas certain en ce qui concerne le quartier des Eaux-Vives. Il ajoute que ce quartier pourrait être piétonnisé s'il avait un parking souterrain.

M. Milliard répond qu'il est nécessaire d'objectiver les chiffres et d'avoir une idée de la réalité des commerces.

Le commissaire remarque que l'étude portera donc sur la mobilité au sens strict du terme.

M. Milliard acquiesce.

Le président demande si l'étude prend en compte l'ensemble de la clientèle, également les clients extra-genevois.

M. Milliard acquiesce.

Le président déclare qu'il est difficile de faire la différence selon les commerces car aller au restaurant est également un loisir.

M. Milliard répond que cela dépend de la détermination de la méthodologie et des catégories qui seront prises en compte. Mais il répète que plus le périmètre de l'étude est large plus les coûts seront importants.

Le président remarque que 40 000 francs pour une telle étude est un minimum selon lui, tant pour l'établissement de la méthode que pour les analyses réalisées et la rédaction de l'étude. Il estime que des informations de cette nature seraient en l'occurrence particulièrement importantes.

M. Milliard répond que la commission peut augmenter le montant si elle le souhaite. Il ajoute avoir consulté un bureau d'études spécialisé pour établir un tel budget. Il remarque que les villes voisines ont dépensé près de 80 000 francs pour de telles études, mais il imagine qu'il serait possible de s'inspirer de ce qui a été réalisé.

Le président déclare que la Ville de Genève est spécifique avec sa dimension internationale et sa proximité avec la France.

M. Milliard se retire.

Le président demande si la commission souhaite procéder à des auditions.

Un commissaire propose l'audition de M^{me} Perler et du Service d'urbanisme (URB).

Une commissaire propose plutôt l'audition de M. Gomez.

Le président remarque que la commission est unanimement pour l'audition de M. Gomez.

Séance du 22 août 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, maire, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Pascal Rocha Da Silva, adjoint de direction en charge de l'économie au DFEL

M. Gomez déclare que ce projet est limpide et demande une étude sur la réalité des impacts sur les commerçants lors des reports modaux de transport.

M. Rocha Da Silva remarque que cette étude semble une évidence. Il pense que le critère qui permettra de remporter le succès du report modal relève des commerçants. Il ajoute qu'il convient donc de déterminer comment susciter l'implication de ces derniers. Il remarque que les commerçants ne doivent pas avoir le sentiment que cette étude vise à les convaincre, mais qu'elle est un exercice objectif et articulé en fonction de la réalité de chaque quartier.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si la somme de 40 000 francs est réaliste. Elle se demande comment se calcule une étude de ce type.

M. Gomez répond que c'est le montant habituel des études. Il précise que cela dépend de l'échantillonnage et de la durée de l'étude. Il remarque que le montant de 40 000 francs couvre environ quarante jours d'étude.

Le président remarque que le magistrat a l'air enthousiaste. Il se demande dès lors pourquoi ne pas avoir mené cette étude avant.

M. Gomez répond que c'est une bonne question. Il ajoute être positif à l'égard de ce projet. Il rappelle que de nombreux projets sont issus des débats du Conseil municipal ou des propositions de l'administration. Il signale que nombreuses sont les légendes urbaines ou des modifications structurelles devant être apportées aux commerces. Et il pense qu'avoir une image de la réalité semble intéressant.

M. Rocha Da Silva déclare que cette étude permettra d'appuyer les projets, voire d'anticiper certains impacts de manière plus méthodique.

Le président signale qu'un considérant évoque la rue de Montchoisy et il observe que le principal opposant était un magasin de motos.

M. Gomez comprend bien ce commerçant.

Le président ajoute que le menuisier de la rue des Vollandes craignait de ne plus pouvoir être livré.

M. Rocha Da Silva répond qu'il y a une diversité à relever, et il mentionne que de nombreux commerces peuvent profiter de la piétonnisation.

Une commissaire évoque le dernier considérant et demande si M. Rocha Da Silva a déjà proposé une feuille de route et de futures actions.

M. Gomez répond qu'il y avait déjà une feuille de route.

M. Rocha Da Silva répond que la délégation à l'économie avait déjà travaillé. Il mentionne que l'une des priorités est de poser une stratégie qui s'accompagne d'axes, d'objectifs et de mesures. Il remarque que ce document sera prêt pour la fin de l'année.

M. Gomez ajoute que les rencontres avec les représentants du tissu économique sont importantes. Il évoque également le départ de trois grandes banques qui projetaient de longue date leur retrait de la ville de Genève. Il mentionne que la grande difficulté pour les sociétés est de pouvoir rénover leurs locaux. Quant aux petits et moyens commerces, leur difficulté relève de la spéculation du sol. Il mentionne que d'autres infrastructures pèsent largement sur l'attractivité de la ville, comme les transports publics qui sont aujourd'hui saturés. Il déclare qu'il y a des domaines dans lesquels la Ville a une marge de manœuvre, d'autres pour lesquels la Ville a une marge d'influence. Cela étant, il déclare que la sociabilité du centre-ville est incomparable avec ses restaurants, le lac, ses spectacles et ses commerces.

M. Rocha Da Silva mentionne que le rôle du délégué est de comprendre le tissu économique afin d'anticiper les risques, notamment de départ. Il ajoute que c'est la matière avec laquelle il est possible de réfléchir à une stratégie, et d'éviter d'être spectateur.

Une commissaire demande comment les quartiers et les zones de commerce seront intégrés dans cette étude. Elle rappelle que des commerces qui ont subi les impacts des travaux du CEVA ont reçu des compensations de la Confédération durant un temps, tout en souffrant par la suite lorsque ces aides ont disparu. Elle se demande si l'étude intégrera les piétonnalisations forcées et les effets des travaux sur les commerces.

Le président répond que c'est l'étude qui indiquera si ce point doit être intégré. Il mentionne que l'étude porte sur la réalité de l'éventuelle dévalorisation d'un commerce en cas de piétonnisation. Il mentionne que c'est une étude qui doit porter sur le long terme.

M. Rocha Da Silva remarque que les impacts peuvent différer selon les moments qui suivent une piétonnisation.

Une commissaire demande si d'autres villes ont mené des études similaires.

M. Rocha Da Silva répond avoir mené une étude similaire à Morges, mais il remarque que la situation de cette ville, qui est le chef-lieu de plusieurs dizaines

de communes rurales, est difficilement comparable à celle de la Ville de Genève. Il ajoute que les études en Amérique du Nord démontrent que l'on sous-estime les achats locaux.

Un commissaire rappelle qu'au quai des Bergues les commerçants qui étaient sceptiques face à la piétonnisation ont finalement changé d'avis. Il demande si cet écho est juste.

M. Rocha Da Silva répond que les retours des faitières vont en effet dans ce sens.

M. Gomez mentionne que le Conseil administratif a les mêmes retours.

Une commissaire rappelle que c'étaient les commerçants du quai des Bergues qui s'étaient opposés à la suppression des places de parc et qui avaient *in fine* demandé que ces places soient retirées.

M. Gomez ajoute que rendre la rue aux habitants, notamment aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et aux enfants, est important.

La commissaire demande si l'étude aboutira à une cartographie de la typologie de clients des commerces.

M. Rocha Da Silva acquiesce. Il ajoute que les questions qui sont envisagées devraient permettre de déterminer ces typologies.

M. Gomez et M. Rocha Da Silva se retirent.

Discussion et votes

Un commissaire du Parti socialiste déclare que l'enjeu est important et soulève fréquemment des débats passionnés. Il estime que cette étude est donc nécessaire.

Une commissaire des Vert-e-s déclare que son groupe pense également que cette étude représente une opportunité pour obtenir des données.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare avoir un amendement pour l'article premier, auquel elle souhaite ajouter «ainsi que les conséquences des fermetures temporaires».

Une commissaire des Vert-e-s répond que le magistrat a été clair lorsqu'il expliquait que les travaux relèvent d'une autre problématique. Elle ajoute que cet amendement n'a donc pas de sens.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe va refuser cette proposition d'amendement. Il remarque que ce dernier brouille le mandat de l'étude. Il ajoute qu'il est envisageable de déposer un autre projet.

Un commissaire du Centre déclare que son groupe est en faveur de cette étude, mais il pense que cet amendement dénature en effet le but de ce projet de délibération. Il rappelle en outre qu'un commissaire du Parti libéral-radical a déposé une motion allant dans le même sens que l'amendement de la commissaire du Parti libéral-radical devant la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 11 non (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 MCG) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC).

Mis aux voix, le projet de délibération est accepté par 11 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 1 PLR, 2 LC) contre 3 non (1 MCG, 2 PLR) et 1 abstention (UDC).

La commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

19 septembre 2023

B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.

Ce projet de délibération demande d'«objectiver les modes de transport utilisés par les clients et clientes des commerces situés en ville de Genève».

Ce texte est présenté par la majorité de gauche du Conseil municipal, soit les groupes des Vert-e-s, du Parti socialiste et d'Ensemble à gauche.

Il demande un crédit de 40 000 francs pour une étude du mode de transport des clients des commerces, mais à aucun moment des problèmes concrets des mêmes commerces, lors de fermetures provisoires de leurs accès clients, alors même que l'un ne va pas sans l'autre.

Rien que les considérants marquent un but plus ou moins caché:

- *qu'en ville de Genève, en 2015, près de 55% des déplacements pour le motif «achats» étaient effectués à pied (et plus de 80% en mobilité douce) pour un peu plus de 15% en transports individuels motorisés;*

Demande future de fermeture de rues supplémentaires, alors même que la volonté de la gauche de fermer 50 rues a été refusée en vote populaire...

- *qu'à chaque projet d'aménagement visant à piétonniser les rues en ville de Genève, une partie des commerçants et commerçantes s'inquiètent des effets sur leur chiffre d'affaires;*

C'est bien évident, sinon nous ne serions pas saisis d'autant de pétitions contre ces mêmes fermetures.

- *que les aménagements provisoires de la rue de Montchoisy (fermée à la circulation durant l'été 2022) ont fait apparaître des divergences entre les aspirations des habitants et des habitantes, d'un côté, et les préoccupations des commerçants, de l'autre;*

Encore un exemple d'une action téméraire de la Ville qui transforme une volonté du Conseil municipal de pacifier une rue, avec des aménagements permettant un ralentissement du trafic de transit, en une fermeture totale pendant deux mois, à la grande fureur d'une majorité des commerçants et des habitants.

- *que d'importantes réflexions sont en cours pour optimiser le nombre de places de stationnement en ville de Genève, au bénéfice des habitants et habitantes et des commerçants et commerçantes;*

Optimisation rime avec suppression, selon le Conseil administratif.

- *que le débat sur les moyens de transport utilisés par les clients et les clientes des commerces en ville de Genève n'est souvent pas objectivé et repose, en partie, sur des présupposés;*

On se demande toujours comment sont livrés ces commerces et comment ils livrent leurs clients.

- *qu'une étude permettrait d'obtenir des chiffres concrets sur les modes de transport utilisés par les clients et clientes des commerces situés sur le territoire de la ville;*

Et qui va probablement, selon le mandat et l'interprétation, déboucher sur une proposition de fermeture.

Le département a déjà les ressources en interne pour faire cette étude, et c'est cocasse de voir la gauche demander à la gauche d'appliquer sa propre politique avec encore un crédit supplémentaire.

- *que cette étude pourrait être réalisée en impliquant les commerçants et commerçantes qui font pleinement partie de la vie genevoise;*

C'est une évidence qu'un commerce est pleinement impliqué dans la vie genevoise, rien que cette phrase montre une totale ignorance de la réalité de la vie des commerces à Genève.

- *que cette étude permettrait de mieux cerner les effets d'un éventuel réaménagement des rues sur le chiffre d'affaires des commerces (en fonction de la localisation et du type de commerce);*

Je lis fermeture de rue, suppression de places de parking, et le Parti libéral-radical dit non.

- *que cette étude pourrait contribuer à l'action du nouveau délégué à l'économie,*

C'est son travail de la faire ou de la demander avec l'argent à disposition à l'interne du département.

Le fait que cette étude soit demandée par le Conseil municipal avec un crédit supplémentaire laisse supposer que le Conseil administratif ne fait pas son travail.

Demande des partis de gauche à destination du Conseil administratif de gauche.

Refus d'introduire un amendement demandant les conséquences des fermetures des rues pour les commerçants.

Cette étude ne sert donc à rien, puisqu'elle est très visiblement orientée.